

L'ÉNONCÉ DE PROGRAMME
DOCUMENT-CADRE POUR LA RECONFIGURATION D'UN PROGRAMME DE MINEURE
(24 crédits)

1. Identification du programme : Mineure en comptabilité
 - 1.1 Faculté : Administration
 - 1.2 Unité(s) responsable(s) du programme : Département de comptabilité
 - 1.3 Titre du programme : Mineure en comptabilité
 - 1.4 Diplôme accordé :
 - 1.5 Date d'entrée en vigueur : 1^{er} juillet 2010

2. Description générale du programme reconfiguré

2.1 Objectifs

Le programme de mineure en comptabilité est offert dans le cadre des programmes avec majeure/mineure à l'Université de Moncton. Ce programme consiste en 24 crédits de cours pour les personnes inscrites à des programmes majeure/mineure dans d'autres facultés. Le programme vise l'acquisition de connaissances, de compétences et la maîtrise de certaines techniques dans le domaine de la comptabilité ainsi que le développement de l'aptitude à les appliquer et à les relier aux problèmes d'autres secteurs fonctionnels de l'entreprise ou de l'organisation.

De façon plus spécifique, le programme favorise le développement de compétences tant en comptabilité financière qu'en comptabilité de gestion et de fiscalité afin de permettre à la diplômée ou au diplômé de préparer la documentation nécessitant une connaissance de la comptabilité.

Les cours obligatoires de la mineure en comptabilité permettent aux étudiantes et étudiants d'acquérir des connaissances de base en comptabilité financière, comptabilité de gestion et en fiscalité. De par la structure du programme, les cours à option permettent à l'étudiante ou à l'étudiant de poursuivre son cheminement en choisissant soit des cours permettant d'acquérir des connaissances plus avancées en comptabilité ou des cours dans le domaine de la fiscalité, ce qui constitue un atout pour celles et ceux désirant mieux comprendre l'impact de la fiscalité sur le rendement des entreprises et l'économie en général.

2.2 Stratégies pédagogiques

Comme les cours du programme de mineure en comptabilité font partie des cours du programme de BAA (comptabilité), on utilise des méthodes très diverses, principalement les méthodes nécessitant la participation des étudiantes et des étudiants. Les sujets qui impliquent surtout une transmission de connaissances peuvent faire l'objet d'exposés auxquels on va ajouter des discussions, des exercices pratiques et des études de cas. Afin d'assurer une transition vers les milieux des affaires, des mises en situation qui calquent la réalité des entreprises, tel que la simulation comptable, la préparation d'états financiers feront partie du programme. Des conférences de courte durée qui traitent des questions de comptabilité et de politiques générales, mais aussi de sujets techniques et méthodologiques seront aussi comprises à titre de stratégies pédagogiques.

L'enseignement dans le cadre du programme de mineure en comptabilité repose sur trois stratégies pédagogiques qui mettent en premier lieu l'accent sur la connaissance afin de transmettre les savoirs jugés pertinents; en second lieu, les stratégies pédagogiques cherchent à développer les habiletés et les savoir-faire appropriés et en dernier lieu les stratégies pédagogiques mettent l'accent sur les valeurs individuelles, les comportements au sein de la société et le désir de continuer à apprendre.

Ainsi, l'ensemble des stratégies pédagogiques va donc chercher à donner à la future

diplômée et au futur diplômé une solide formation concernant les savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir nécessaires pour être capable de naviguer et de réussir dans un environnement global.

2.3 Résultats attendus

Ce programme vise à permettre aux personnes inscrites d'augmenter le nombre de leurs possibilités d'emploi, car la mineure en comptabilité peut apporter une plus-value au programme de baccalauréat choisi par l'étudiante et l'étudiant. Au terme de sa formation en comptabilité, l'étudiante ou l'étudiant sera en mesure de faire preuve de polyvalence dans des postes qui font appel à l'intégration de l'information comptable et financière dans la prise de décision.

3. La formation fondamentale dans la mineure

En règle générale, la formation fondamentale relève du programme de majeure de l'étudiante ou de l'étudiant. Toutefois, dans le cadre de la mineure en comptabilité, l'objectif est de préparer les étudiantes et les étudiants à mieux comprendre le rôle, la fonction et l'utilité de la comptabilité dans les organisations.

3.1 Limites et objectifs de la formation fondamentale et les stratégies pour les atteindre.

Le programme vise également à préparer les étudiantes et les étudiants à relever les nombreux défis auxquels ils seront confrontés dans leur vie professionnelle sachant que ces défis proviennent aussi bien de l'environnement interne que de l'environnement externe. Ces défis ont trait à des aspects aussi divers que le traitement, l'analyse, l'évaluation et la diffusion de l'information comptable quelle soit pour des décisions de détermination de coûts, de contrôle de gestion, financières ou fiscales.

L'énumération précédente des situations que devront affronter les diplômées et les diplômés de la mineure comptabilité ne signifie pas qu'elles doivent être traitées séparément. La mineure comptabilité comprend 24 crédits qui sont divisés en deux catégories : la première comprend 15 crédits obligatoires regroupant un ensemble cohérent de cours jugés nécessaires pour permettre aux étudiantes et aux étudiants de bien cerner la discipline de comptabilité. Ainsi, on retrouve les cours suivants : ADCO1010 Comptabilité financière I, ADCO2310 Comptabilité de gestion I, ADCO2001 Comptabilité financière II, ADCO2002 Comptabilité financière III et ADFS2901 Fiscalité I. La seconde catégorie offre la possibilité à la personne intéressée par la comptabilité de choisir trois autres cours pour parfaire ses connaissances de la discipline. À cette fin, l'étudiante ou l'étudiant aura à choisir trois (3) cours parmi la liste suivante : ADCO3010 Comptabilité spécialisée I, ADCO3020 Comptabilité spécialisée II, ADCO3310 Comptabilité de gestion II, ADCO3320 Comptabilité de gestion III, ADCO4310 Comptabilité de gestion IV, ADCO4410 Théorie comptable, ADFS3902 Impôt à la consommation et ADFS3903 Fiscalité II.

La structure des cours du programme proposé reste inchangée comparativement à la structure des cours du programme actuel.